

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2011
18 HEURES AU PARADOU

Présents : Mmes et MM. Jean MULNET, Olivier MICHEL, Christian BONNAUD, Laurent FERRAT, René FONTES, Raymond DIVOL, Jean-Paul SOURDON, Danièle COSTABELLO, Jean-Louis VILLERMY, Roger CONTI, Fabrice MAZZEGA, Jacky EYMIEU, Marc FUSAT, Yves LOPEZ, Karen LAGNEL, Christiane DUGRIPON, Marie-Rose ROUX, Thierry CAPARROS, Christophe VILLAIN, Henri GRAUGNARD, Jean BLANC, Nicole BOSCHI, Yves DURAND, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON, Agnès PARADAS et Martine LAGRANGE, ainsi que Julien COZETTE, DGS et Nathalie GILLY, Adjoint administratif.

Excusés : MM. Michel FENARD, Pierre SANTOIRE et Jean-Hilaire SEVEYRAC.

Pouvoirs :

- de Régis GATTI à Jean MULNET ;
- de Guy FRUSTIE à Danièle COSTABELLO et de Jean-François DELASSUS à Jean-Paul SOURDON ;
- de Jack SAUTEL à Jacky EYMIEU ;
- de Claudine LECLERCQ à René FONTES et de Jean HALDY à Raymond DIVOL ;
- de Robert DEL TESTA à Nicole BOSCHI ;
- de Laurent GESLIN à Jean-Louis VILLERMY.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Madame Marie-Rose ROUX, 1^{ère} Adjointe du Paradou a accueilli les délégués communautaires présents.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christophe VILLAIN a été désigné Secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2010

Le compte-rendu en date du 30 novembre 2010 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. APPROBATION DU CHANGEMENT DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA VILLE DE SAINT REMY DE PROVENCE : MME MARTINE LAGRANCE ET M. PIERRE LAPEYRE

Les élus communautaires ont adopté à l'unanimité la désignation de Madame Martine LAGRANGE, en qualité de déléguée communautaire titulaire et de Monsieur Pierre LAPEYRE, en qualité de délégué communautaire suppléant, afin de représenter la Ville de Saint Rémy de Provence au sein du Conseil communautaire.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE POUR L'EQUIPEMENT DE LA DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE MAUSSANE LES ALPILLES/LE PARADOU ET POUR LA MISE AUX NORMES DE L'AIRE DE LAVAGE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Président a indiqué à l'assemblée que dans le but de pouvoir réaliser le projet d'équipement de la déchèterie communautaire de Maussane les Alpilles/Le Paradou et les travaux de mise aux normes de l'aire de lavage intercommunale représentant les montants suivants :

– tractopelle :	59 849,48 € HT, soit :	71 579,98 € TTC,
– colonne à huile de vidange :	3 200,00 € HT, soit :	3 827,20 € TTC,
– armoire à DMS :	8 360,00 € HT, soit :	9 998,56 € TTC,
– travaux aire de lavage :	15 973,50 € HT, soit :	19 104,31 € TTC,
TOTAL :	87 382,98 € HT, soit :	104 510,05 € TTC,

il était nécessaire de solliciter, pour l'année 2011, de la part du Conseil général des Bouches-du-Rhône, une subvention spécifique entrant notamment dans le cadre du fonds départemental de gestion durable des déchets ménagers et assimilés, et ce, au taux maximum, sachant que la CCVBA participera à au moins 20 % de l'opération HT.

Monsieur le Président a donc proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur la question.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Olivier MICHEL a pris la parole pour, d'une part, remercier Monsieur Julien COZETTE de fournir les projets de délibérations avec les convocations au Conseil communautaire et, d'autre part, demander quel type de procédure avait été lancé pour l'acquisition du tractopelle.

Monsieur le Président lui a répondu que la CCVBA commandera directement ce véhicule à l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), ce qui permet de ne pas passer de marché public et donc de gagner du temps et de l'argent. En effet, les prix proposés par l'UGAP sont intéressants puisque cet organisme passe des marchés publics à l'échelle nationale pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

5. GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZA DE LA MASSANE 1 ET 2 ENTRE LA VILLE DE ST REMY DE PROVENCE ET LA CCVBA

Monsieur le Président a donné la parole à Monsieur Yves FAVERJON qui a exposé l'intérêt financier et technique du groupement de commande envisagé entre la Ville de Saint Rémy de Provence et la CCVBA.

Monsieur FAVERJON a également précisé la teneur des travaux à réaliser sur la ZA de la Massane 2 qui seront payés par la CCVBA. Les travaux concernant la ZA de la Massane 1 seront réglés par la Commune de Saint Rémy.

Monsieur le Président a donc proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur la question.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

6. TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCOT – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVBA

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que lors de la réunion du Bureau en date du 17 janvier 2011, celui-ci a donné un avis favorable au principe du transfert de la compétence "Schéma de cohérence territoriale (SCOT)" des Communes membres à la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Monsieur le Président a ajouté que lors de la dernière réunion du Bureau, en date du 14 février 2011, une technicienne du Syndicat mixte du Pays d'Arles est notamment intervenue en vue de préciser les conséquences du transfert de la compétence SCOT à la CCVBA. Le Bureau a ensuite confirmé le principe du transfert de la compétence SCOT à la CCVBA.

En conséquence, Monsieur le Président a proposé à l'assemblée :

- de compléter la compétence obligatoire "aménagement de l'espace" en transférant la compétence "schéma de cohérence territoriale" à la Communauté de communes ;
- de modifier, en conséquence, la rédaction de l'article 5 – Objet de la Communauté de communes – des statuts de la Communauté de communes.

Monsieur le Président a donc proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur la question.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Après le vote, Monsieur Yves FAVERJON a fait un rappel, aux élus présents, de l'avancement du marché public et des études en matière de SCOT au niveau du Pays d'Arles, sans oublier les problèmes liés à la prestation du Cabinet PROSCOT dont le contrat a été rompu.

7. AUTORISATION DU PRESIDENT A CONCLURE LES MARCHES PUBLICS INFERIEURS A 90 000 € HT

En vue de simplifier et d'accélérer le fonctionnement administratif de la Communauté de communes, Monsieur le Président a proposé aux membres du Conseil communautaire de lui déléguer le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 90 000,00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après de nombreuses interventions des élus présents, et notamment celle de Monsieur Olivier MICHEL qui estime que le Conseil communautaire doit donner son avis sur toutes les dépenses exceptées les dépenses courantes, Monsieur le Président a formulé une nouvelle proposition en limitant sa délégation à un montant de 50 000,00 € HT.

Monsieur le Président a donc invité le Conseil communautaire à se prononcer sur la question.

Vote : POUR : 33 voix,
CONTRE : 2 voix (MM. Roger CONTI et Olivier MICHEL).

8. CREATION D'UNE COMMISSION MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

En vue de simplifier et d'accélérer le fonctionnement administratif de la Communauté de communes, Monsieur le Président a exposé à l'Assemblée que la constitution d'une Commission MAPA serait opportune.

Monsieur le Président a alors proposé à l'Assemblée :

- de créer une Commission communautaire permanente MAPA compétente pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres supérieurs à 50 000,00 € HT et inférieurs au seuil des appels d'offres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de fixer le nombre de ses membres à cinq titulaires et à cinq suppléants appelés, le cas échéant, à remplacer un titulaire empêché.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président a également proposé aux membres du Conseil communautaire de procéder immédiatement à la désignation des membres de ladite Commission.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des membres du Conseil.

Se sont alors portés candidats Messieurs :

Membres titulaires de la Commission MAPA	Membres suppléants de la Commission MAPA
– M. Michel FENARD	– M. Raymond DIVOL
– M. Laurent GESLIN	– M. Jean BLANC
– M. Jack SAUTEL	– M. Alain GILLY
– M. Jean-Paul SOURDON	– M. Christophe VILLAIN
– M. Jean SARIS	– M. Jean MULNET

Les personnes désignées ci-dessus ont été élues membres de la Commission communautaire MAPA permanente.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

9. CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNAUTAIRE PERMANENTE ECONOMICO-CULTURELLE

Monsieur le Président a exposé au Conseil communautaire que la diversification de l'offre culturelle participe activement au développement économique du territoire communautaire et à sa promotion.

En conséquence, Monsieur le Président a proposé à l'Assemblée :

- de créer une Commission communautaire permanente Economico-Culturelle chargée des questions relatives aux interactions entre développement économique du territoire et offre culturelle ;
- de fixer le nombre de ses membres à dix titulaires (un représentant par commune) et à dix suppléants (un par commune) appelés, le cas échéant, à remplacer leur titulaire empêché.

Monsieur le Président a alors proposé aux membres du Conseil communautaire de procéder immédiatement à la désignation des membres de ladite Commission.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des membres du Conseil.

Se sont alors portés candidats Mesdames et Messieurs :

Communes	Membres titulaires de la Commission Economico-Culturelle	Membres suppléants de la Commission Economico-Culturelle
AUREILLE	M. Jean-Paul PELISSIER	Mme Chantal LEMOIGNE
LES BAUX DE PROVENCE	M. Laurent FERRAT	Mme Anne PONIATOWSKI
EYGALIERES	Mme Claudine LECLERCQ	M. Jean HALDY
FONTVIEILLE	M. Jean-François DELASSUS	M. Jean-Paul SOURDON
MAS BLANC DES ALPILLES	M. Jean-Louis VILLERMY	M. Laurent GESLIN
MAUSSANE LES ALPILLES	M. Yves LOPEZ	M. Jean-Christophe CARRE
MOURIES	Mme Christiane DUGRIPON	M. Pierre SANTOIRE
LE PARADOU	M. Henri GRAUGNARD	M. Christophe VILLAIN
SAINT ETIENNE DU GRES	M. Jean BLANC	M. Yves DURAND
SAINT REMY DE PROVENCE	Mme Martine LAGRANGE	M. Yves FAVERJON

Les personnes désignées ci-dessus ont été élues membres de la Commission communautaire Economico-Culturelle permanente.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le président a donné la parole à Madame Martine LAGRANGE, nouvellement Déléguée communautaire et Adjointe à la Culture, au patrimoine et à la communication de la Ville de Saint Rémy.

Madame LAGRANGE a indiqué aux élus présents que la création de cette Commission était un acte important car il va maintenant de soi qu'il existe un lien entre Economie et Culture.

Cette Commission est également une étape décisive pour les élus qui ont déjà travaillé plusieurs mois sur le sujet au sein d'un Comité de pilotage qui est maintenant "officialisé".

10. OUVERTURES DE CREDITS POUR LA REALISATION DE LA BOUCLE LOCALE HAUT DEBIT, L'ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE, D'UNE COLONNE A HUILE DE VIDANGE, D'UNE ARMOIRE POUR LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS) ET LA MISE AUX NORMES DE L'AIRE DE LAVAGE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que des dépenses urgentes devaient être réalisées avant le vote du budget primitif principal 2011 de la CCVBA afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté de communes ainsi que la mise aux normes d'équipements communautaires.

Monsieur le Président a précisé au Conseil communautaire que la CCVBA ne disposait pas de crédits, au titre des restes à réaliser 2010, sur les lignes budgétaires concernées par ces dépenses urgentes alors qu'il serait nécessaire de mandater rapidement lesdites dépenses pour ne pas pénaliser les fournisseurs.

En conséquence, Monsieur le Président a invité le Conseil communautaire à se prononcer sur les ouvertures de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES Augmentation de crédits (+) Diminution de crédits (-)			RECETTES Augmentation de crédits (+) Diminution de crédits (-)		
Libellé	Imputation budgétaire	Somme	Libellé	Imputation budgétaire	Somme
Réalisation de la boucle locale haut débit (BLHD)	Op. 906 Art. 2315 Fonction 816	+ 302 000,00 €	Subvention Région PACA	Op. 906 Art. 1312 Fonction 816	+54 537,00 €
			Subvention FEDER	Op. 906 Art. 1317 Fonction 816	+109 075,00 €
			Solde d'exécution positif reporté N-1	Chap. 001 Art. 001 Fonction 01	+138 388,00 €
Acquisition d'un tractopelle, d'une armoire à déchets ménagers spéciaux (DMS) et d'une colonne à huile de vidange	Op. 907 Art. 2158 Fonction 812	+ 85 500,00 €	Solde d'exécution positif reporté N-1	Chap. 001 Art. 001 Fonction 01	+ 85 500,00 €
Mise aux normes de l'aire de lavage communautaire	Op. 908 Art. 2315 Fonction 812	+ 19 200,00 €	Solde d'exécution positif reporté N-1	Chap. 001 Art. 001 Fonction 01	+ 19 200,00 €
TOTAL		+ 406 700,00 €			+ 406 700,00 €

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Après le vote, Monsieur Roger CONTI a demandé à Monsieur Yves FAVERJON si les lignes internet de la Commune de Mas Blanc de Alpilles seraient impactées par les travaux sur la BLHD.

Monsieur FAVERJON lui a répondu que sans connaître précisément de quelles lignes il s'agit sur la Commune de Mas Blanc il est difficile d'être affirmatif, toutefois ces travaux devraient certainement améliorer le débit internet des lignes de Mas Blanc grâce à l'armoire NRAZO qui sera installée sur la ZA de la Massane.

Monsieur Olivier MICHEL s'est interrogé sur l'avancement des travaux de l'aire de lavage, de la déchèterie et du centre d'enfouissement technique (CET) et a demandé si Madame Sandrine SERRE avait connaissance de ces projets.

Monsieur Julien COZETTE lui a répondu que le CCTP venait d'être finalisé par le Service territorial d'Arles. Ce service a également fait une copie de son travail à Madame SERRE.

Concernant la mise aux normes de la déchèterie, un bureau d'études technique travaille sur le sujet. La question de la réhabilitation du CET étant plus lourde, celle-ci prendra plus de temps.

Monsieur Christian BONNAUD a demandé si les eaux émanant de l'aire de lavage seraient prétraitées. Monsieur COZETTE a répondu par l'affirmative et a précisé qu'une fois les travaux terminés, il règlera les problèmes entre les chauffeurs de BOM et les gardiens de la déchèterie.

11. ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA ZA LES GRANDES TERRES A EYGALIERES

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que la CCVBA exerçait la compétence développement économique et, dans ce cadre, a donné la parole à Monsieur René FONTES.

Monsieur FONTES a exposé aux délégués communautaires présents qu'il serait opportun d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée section BW n° 107 de 3 462 m² située dans la ZA Les Grandes Terres à Eygalières afin de pouvoir procéder à l'extension de cette ZA.

En conséquence, Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire d'acheter ladite parcelle au prix de 47 000,00 €.

Monsieur le Président a donc invité le Conseil communautaire de se prononcer sur la question.

Vote : POUR : 35 voix – unanimité des suffrages exprimés.

12. CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS FAST : ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE TRANSMISSION DEMATERIALISEE POUR LES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que le mode actuel de transmission des envois de documents émanant des services de l'administration française repose sur un circuit papier.

Monsieur le Président a exposé au Conseil communautaire que la société CDC fast a proposé à la CCVBA une solution permettant l'envoi, aux services de l'Etat, de documents soumis au contrôle de légalité, sous la forme dématérialisée.

Monsieur le Président a alors proposé au Conseil communautaire que la CVBA signe un contrat pour la CCVBA et l'ensemble de ses communes membres, pour un montant de 2 771,00 € HT, soit 3 314,12 € TTC la première année, puis 1 671,00 € HT, soit 1 998,52 € TTC les années suivantes (en cas de renouvellement exprès de l'adhésion).

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée de se prononcer sur la conclusion de ce contrat.

Vote : POUR : 33 voix ;
ABSTENTIONS : 2 (Karen LAGNEL et Christiane DUGRIPON)

QUESTIONS DIVERSES

- Avis de la CCVBA sur le SCOT du bassin de vie d'Avignon

Monsieur le Président a proposé à Messieurs Yves FAVERJON et Yves LOPEZ de se réunir pour rédiger cet avis avant le 7 avril prochain.

- Démarche auprès de l'UNESCO pour une reconnaissance de la course camarguaise comme patrimoine immatériel de l'humanité

Monsieur le Président a rédigé un courrier de soutien à la démarche entreprise par Monsieur Florent LUPI.

- Débat sur la participation financière éventuelle à l'association Marseille-Provence 2013 (MP 2013)

Monsieur le Président a annoncé à l'assemblée que l'adhésion de la CCVBA à Marseille Provence 2013 avait été acceptée mais que le montant d'adhésion demandé à la CCVBA était de 325 000 €.

Monsieur le Président a répondu à Messieurs Bernard LATARJET et Thierry ROCHE que ce n'était pas possible et a proposé un calcul pour le montant de cette adhésion basé sur le pourcentage du budget que les collectivités et EPCI adhérents allaient verser.

Il s'avère que celui-ci varie de 0,5 à 2 % du budget des adhérents.

Madame Martine LAGRANGE et Monsieur Laurent FERRAT ont exprimé une vision des choses différente en se demandant quels seront les retours et le contenu liés à cette adhésion.

Monsieur René FONTES a trouvé que l'approche du Président était la bonne : en premier lieu parlons des finances et après du contenu.

Une discussion s'est alors instaurée entre les partisans de la vision financière et les partisans de l'idée de contenu.

Monsieur Laurent FERRAT a insisté sur le fait que les villes qui accueillent MP 2013 ont investi énormément dans les équipements pour les manifestations.

Monsieur le Président a demandé aux élus présents le pourcentage du budget qu'ils sont prêts à payer pour adhérer à MP 2013.

Il est ressorti des débats qu'1 % du budget serait convenable.

Monsieur Olivier MICHEL a trouvé qu'1 % du budget n'était pas un montant excessif surtout si, par la même occasion, il était procédé à la baisse des autres subventions versées par la CCVBA.

Le Président a résumé la situation en proposant une somme comprise entre 64 000 € et 100 000 € sur une période de trois ans (de 2011 à 2013), soit environ 22 000 € à 35 000 € par an, et a proposé de réunir les Maires de chaque commune avec la nouvelle Commission Economico-Culturelle afin d'étudier la question du rapport entre le montant versé par la CCVBA et les retours qu'elle peut en attendre.

Monsieur Yves LOPEZ a rappelé à l'assemblée que la prochaine réunion du Comité syndical du Pays d'Arles aura lieu le 7 avril 2011.

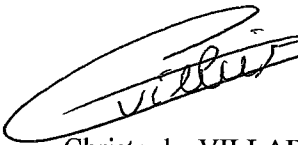
Monsieur Jacky EYMIEU a demandé si la CCVBA pouvait acquérir des lits pliables pour la population en cas de catastrophes naturelles.

Monsieur René FONTES lui a répondu que ce n'était pas utile car les pompiers possédaient ce type de matériel.

La séance a été levée à 19 h 45.

Madame Marie-Rose ROUX a invité les membres du Conseil communautaire à boire un apéritif.

Le Secrétaire de séance,


Christophe VILLAIN

